

Service Relation aux usagers

**OBJET : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER JUILLET 2022 -
GARAGES COMMUNAUX**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu l'article L 2122-21 et L 2144-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-096 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire par le Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et ce, pour la durée du mandat,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une révision des tarifs communaux concernant les garages situés rue de l'Hôtel de ville, rue Fernand Duchier, rue de Lestrange, parking René Cassin, Parking des Consuls,

DECIDE

ARTICLE 1

Il est décidé d'appliquer les nouveaux tarifs mensuels ainsi définis :

GARAGES	TARIFS MENSUELS	
	Tarifs HT	Tarifs TTC
RUE DE L'HÔTEL DE VILLE 1er niveau		
Box fermé	37,08 €	44,50 €
Emplacement	29,17 €	35,00 €
RUE FERNAND DUCHIER		
Emplacement	29,17 €	35,00 €
RUE DE LESTRANGE		
Emplacement	29,17 €	35,00 €
PARKING RENÉ CASSIN 2ème et 3ème niveaux		
Box fermé	29,17 €	35,00 €
PARKING DES CONSULS		
Emplacement	29,17 €	35,00 €

ARTICLE 2

La présente décision entre en vigueur à compter du 1er juillet 2022.

ARTICLE 3

La présente décision sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet et à Monsieur le Trésorier principal.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-

Rhône.

ARTICLE 5

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon le /2022 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le

Le Conseiller Municipal délégué

François CHAUVIN

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :

